SEJOUR SKI ALPIN 2023 Classes de 4èmes

Le projet de séjour ski alpin se concrétise.

Nous avons pu obtenir une réservation dans un centre de l'association GLOBETALKER.

Présentation du séjour :

- 1. Date du séjour : Du 27 au 31 mars 2023 du lundi 7h au vendredi 19h30 à Châtel en Haute-Savoie.
- 2. 18h de pratique du ski (2h le lundi et 4h les autres jours)
- 3. Enseignement du ski encadré par des moniteurs diplômés d'état
- 4. Coût du séjour: **326** € comprenant
 - Hébergement, pension complète
 - Enseignement du ski, passage des étoiles ou flèches en fin de séjour
 - Animations diverses au retour du ski et en soirée
 - Location du matériel de ski
 - Forfait (5 jours) remontées mécaniques
 - Assurance annulation séjour
 - Le transport en car est pris en charge par la région.
- 5. Pour les Demi-Pensionnaires : les 4 repas non pris au collège seront déduits de votre facture cantine.
- 6. Aides financières:
 - Veuillez consulter le tableau de financement joint à ce courrier, afin de connaître le coût du séjour de votre enfant.
 - Foyer Socio-Educatif du collège (FSE): Aide de 50€ pour tout élève ayant payé la cotisation de 10€.
 - Association Savoyarde des Classes de Découverte (ASCD): Aide individualisée et calculée d'après le
 Quotient Familial. (attestation fournie par la Caisse d'Allocations Familiales et accessible sur Internet).
 L'attestation du QF (d'Août 2022) est demandée par le collège pour confirmer l'inscription.
 - Aide ASCD complémentaire pour chaque élève : Aide de 10€.
 - Les familles pourront solliciter elles-mêmes des aides auprès de leur comité d'entreprise, ou de certains services sociaux, ou de leur commune, ou de certaines mutuelles.
- 7. Paiement en 4 versements :

Un 1er versement de 50€ est demandé pour confirmer l'inscription et vaut engagement définitif.

Un échéancier avec les 3 autres versements vous sera transmis ultérieurement.

Pour inscrire votre enfant : Veuillez déposer dans une enveloppe (nom prénom classe de l'enfant sur l'enveloppe) :

- Le coupon ci-dessous dûment complété
- L'attestation du Quotient Familial
- Le 1^{er} versement de 50€ (en espèces ou en chèques vacances ANCV ou en chèque bancaire).
 - → Paiement en espèces (L'intendance transmettra un reçu aux familles)
 - → Paiement en chèque bancaire à l'ordre de «collège La Forêt». Inscrire au dos du chèque (nom, prénom de l'enfant et «1^{er} versement séjour Châtel»). Les chèques bancaires seront encaissés mi-janvier 2023.

L'enveloppe est à remettre au professeur d'EPS pour le vendredi 06 janvier 2023 (au plus tard)

Un dossier plus complet sera ensuite transmis à votre enfant.

%	×	×	×
COUPON d'inscription pour le SEJOUR SKI ALPIN à Châtel du 27 au 31 mars 2023			
Je sou	ssigné P	arent de	Classe 4
Inscris mon enfant au séjour de ski.			
Je transmets l'attestation du QF et le 1er versement de 50€ en (cocher une case):			
	Espèces		
	Chèque bancaire ou Chèques vacances		
Date et Signature :			